



## PROCES VERBAL DE RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, le premier juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard EYSSARD, Maire.

### **Présents :**

Mesdames UNI Dominique, MENUEL Nicole, GAIFFIER Muriel, RICHARD Florence, MULLER Claude, FERRIEUX Monique, HATAMI-ALAMDARI Brigitte

Messieurs TOURNOUD Stéphane, GAILLARD Olivier, MOTTET Hubert, GORON Jean-Philippe, BELLO Georges, MUZELIER Bernard

### **Absents excusés :**

Monique LARGOT ayant donné pouvoir à Jean-Philippe GORON  
Farah HASSAN ayant donné pouvoir à Florence RICHARD  
Michel CAHNCY ayant donné pouvoir à Dominique UNI  
Yves PELLOUX GERVAIS ayant donné pouvoir à Bernard EYSSARD  
Patrick GIROUD ayant donné pouvoir à Hubert MOTTET

### **Secrétaire de séance :** Monsieur Bernard EYSSARD

Avant d'approuver le procès-verbal du précédent conseil municipal du 3 juin 2014, Madame Muriel GAIFFIER souhaite que la remarque suivante soit ajoutée : « *Afin de faciliter le paiement des factures d'eau, Madame Muriel GAIFFIER propose d'effectuer la facturation au semestre. Dans l'immédiat, ce ne sera pas possible, le règlement d'eau ne le permettant pas.* »

Cette remarque ajoutée, le procès-verbal de la réunion du 3 juin est adopté à l'unanimité.

## **1/ COMMISSION EDUCATION**

✍ **Point sur la rentrée :** Madame Dominique UNI informe le Conseil Municipal que la fermeture de classe ne devrait pas avoir lieu. La réponse définitive sera connue le 3 juillet. Néanmoins, au vu des effectifs, la répartition des classes se trouvera modifiée avec 2 classes en maternelle pour 45 élèves et 6 classes en élémentaire.

Suite à la réunion avec les familles qui s'est tenue le 20 juin dernier, la restauration scolaire et l'accueil de loisirs n'ouvriront pas à la rentrée prochaine les mercredis car seulement 8 familles ont formalisé les inscriptions de leurs enfants.

✍ **Divers :** Madame Dominique UNI déplore le manque de responsabilité des familles qui ne rendent pas les documents en temps et en heure ce qui pose des problèmes d'organisation notamment pour l'organisation des TAP.

✍ **Iconito :** Suite à un problème de fonctionnement du logiciel de réservation en ligne au sein de la Communauté de Communes, le prestataire arrêtera ses services au 31 août 2014. De ce fait, un nouveau prestataire prendra la suite dès la rentrée prochaine. Par mesure d'anticipation et de précaution, au cas où le logiciel ne serait pas opérationnel dans le délai prévu, des documents papiers ont été distribués aux familles afin de prévoir la fréquentation à la rentrée.

## **2/ COMMISSION TRAVAUX**

### **Compte rendu divers travaux**

Olivier GAILLARD fait le point sur les travaux en cours et à venir :

- Les travaux de voiries sur les emplois à effectuer par la Routière Chambard n'ont pas démarré comme prévu
- Les travaux de la salle des fêtes sont quasiment terminés (les éclairages ont été livrés)

- Quelques aménagements sont prévus pour la mairie et Zébulon (rayonnage, cimaises, aménagement de bureau)

D'autre part, Oliver GAILLARD informe le conseil municipal qu'une machine à peinture routière a été achetée par opportunité avec les communes de Chatte, Saint Antoine l'Abbaye et Saint Sauveur nous permettant ainsi de réaliser les lignes blanches déjà en place pour un coût restreint de l'ordre de 1600 €.

**Compteur d'eau :** Les relevés de compteur sont terminés. Un classement et un recensement précis des compteurs a été réalisés afin de prévoir le renouvellement de 70 compteurs chaque année ce qui permettrait de renouveler le parc de compteur sur 10 ans, ce qui correspond à la durée de vie moyenne de ces derniers. Les réclamations reçues en mairie, suite à la campagne de relevés, seront étudiées en réunion de Maire-Adjoint.

**NRPQS. (Rapport relatif au prix et à la qualité du service) :** Ce rapport obligatoire n'a jamais été réalisé. Le document est en cours d'élaboration par Jean-Philippe GORON pour l'aspect financier et les services techniques afin de connaître mieux notre réseau et de réduire les fuites.

**Recouvrement des impayés des factures d'eau :**

16 courriers d'ultime relance avant réduction de débit ont été envoyés. 4 Paiements sont en cours, et 2 promesses de règlement ont été formulées en mairie. 4 abonnés ont quitté la commune. La pose de pastilles de réduction est donc imminente pour les abonnés ne s'étant pas manifestés.

Après avis du percepteur, un envoi d'une quinzaine de courriers va être de nouveau effectué pour les familles n'ayant pas réglées et bénéficiant d'une procédure administrative (sur endettement, tribunal...). Elles auront jusqu'au 24 juillet 2014 pour effectuer leur règlement faute de quoi, le débit d'eau sera restreint.

Afin de sécuriser les relevés de compteurs à domicile, Nicole MENUET propose qu'une carte d'identification officielle (avec photo, tampon mairie et signature de Monsieur Le Maire) soit réalisée pour les agents qui effectuent les relevés. **Ce sera fait dès l'an prochain**

**Urbanisme :** Le service de la Direction Départementale des Territoires instruisant pour les communes les permis de construire ayant vocation à disparaître, une embauche au sein de la Communauté de Communes est envisagée pour suppléer à ce service pour les 3 cantons (exit la ville de Saint Marcellin).

Monsieur Stéphane TOURNOUD informe le Conseil Municipal que 3 permis de construire sont actuellement en cours d'instruction (demande de pièces complémentaires) pour le futur lotissement NEXITY. Un permis de construire est également en cours d'instruction avec une demande de pièces complémentaires pour l'extension d'un bâtiment agricole.

Monsieur Stéphane TOURNOUD informe également le Conseil Municipal que des pièces complémentaires avaient été demandées pour un permis de construire et que ces dernières doivent être déposées au plus tard le 11 juillet 2014. Dans le cas contraire, la demande sera automatiquement rejetée.

**Convention ATESAT :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, cette assistance technique et administrative dont bénéficiait la commune a disparu. Aussi, les Missions de conseil pré opérationnel devront être transférées à des cabinets privés ou des services techniques compétents. Au final, cette disparition engendrera un coût pour la commune.

**Sécurité :** Monsieur Olivier GAILLARD rend compte de son entrevue avec un riverain au sujet des questions de sécurité à la sortie du Village au croisement de la route départementale qui monte vers Murinais. Ces problèmes de vitesse et nuisances sonores ont déjà été soulevés.

Bien que la route se situe dans l'agglomération de St Vérand, elle reste de la compétence du Département. Monsieur Olivier GAILLARD propose au Conseil Municipal d'interroger les services du Département afin d'étudier avec eux les solutions techniques pour sécuriser ce secteur et en connaître le coût financier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

**Signalétique viaire :** Les dernières corrections sur le plan ont été faites la semaine passée. Il reste à dénommer les logements collectifs pour les distinguer. Les numéros de rue sont en cours de livraison

**Avenant au marché de maîtrise d'œuvre du local artisanal**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le déroulement de l'opération de restructuration du bâtiment de la mairie et l'évolution de la tranche conditionnelle n°1 relative à la construction du local commercial.

Suite aux changements intervenus au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre, il est nécessaire de modifier la composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge d'une part de la restructuration du bâtiment de la Mairie (TF) et d'autre part de la création du Local artisanal (TC1).

L'avenant n°4 a pour objet :

1. Le changement de raison social du mandataire « Agence COSTAZ et GAILLARD Architectes Associés » et du cotraitant n°3 MMGI « économiste ».
2. Le remplacement du cotraitant n°1 « Bureau d'étude Fluide », suite à la liquidation judiciaire du Bureau GTI en date du 16 avril 2013.
3. Prise en compte de la nouvelle répartition financière entre cotraitants.

Cet avenant n°4 fixe n'entraîne aucun changement dans l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, et le montant du marché reste inchangé. Les conditions d'exécution (délais, prix, garanties, moyens mis en œuvre etc...) du marché demeurent également inchangées.

Le présent avenant n°4, propose la nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre :

AD'HOC Architecture (mandataire)  
17 place d'Armes  
38160 SAINT MARCELLIN

et les cotraitants suivant :

<b>Bureau d'études Fluides</b> ETUDE CONSEIL INGENIERIE E.C.I. 125 rue de la placyre Parc Champfeuillet 38500 VOIRON	<b>Bureau d'Études Économie</b> ARCEA Sarl 87 cours de la Libération 38100 Grenoble
<b>Bureau d'Études Structure</b> Groupe Delta 24 rue Lamartine 38320 Eybens	<b>Bureau HQE</b> HOLIS CONCEPT 166 rue du Rocher de Lorzier – 38430 MOIRANS

Après délibération, le conseil municipal unanime après avoir entendu Monsieur Stéphane TOURNOUD accepte les changements énoncés et se prononce favorablement sur la signature de l'avenant n°4.

Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour l'exécution des présentes décisions.

**Avenant marché travaux local artisanal**

Monsieur Stéphane TOURNOUD expose au Conseil Municipal le déroulement des travaux de création du local artisanal.

Cette opération de construction du local artisanal, en lieu et place de la maison Boniface, démolit dans le cadre de l'opération de restructuration du bâtiment de la mairie doit permettre d'une part de retraiter la façade de « Zébulon » suite à cette démolition et d'autre accueillir une activité dans le centre bourg.

L'ensemble des marchés de travaux ont été notifiés avant de connaître la destination du local. Depuis une promesse de bail est en cours avec Fabienne Coiffure, ce qui nécessite quelques adaptations du projet pour prendre en compte l'activité prévue dans le futur local artisanal.

La décomposition de ces travaux est exposée dans les avenants, les montants, en plus-value se décomposent comme suit :

Lot	Titulaire du Marché	Montant de l'avenant		
		Montant HT	TVA	Montant TTC
Lot n°2	FINOT JACQUEMET	4 325,50 €	865,10 €	5 190,60 €
Lot n°4	CMI JANNON	1 677,00 €	335,40 €	2 012,40 €
Lot n°6	REPITON PERE ET FILS	2 024,82 €	404,96 €	2 429,78 €

Soit :

Lot	Titulaire du Marché	Montant HT initial du Marché	Nouveau Montant du Marché		
			Montant HT	TVA	Montant TTC
Lot n°2	FINOT JACQUEMET	16 631,94	20 957,44 €	4 191,49€	<b>25 148,93 €</b>
Lot n°4	CMI JANNON	12 994,56 €	14 671,56 €	2 934,31€	<b>17 605,87 €</b>
Lot n°6	REPITON PERE ET FILS	7919,94	9 944,76 €	1 988,95€	<b>11 933,71 €</b>

La commission du 30 juin 2014, a donné un avis favorable sur les avenants proposés par le maître d'œuvre.

Le conseil municipal unanime après avoir entendu Monsieur Stéphane TOURNOUD et après en avoir délibéré accepte les changements énoncés et se prononce favorablement sur la signature des avenants.

Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour l'exécution des présentes décisions.

#### **Présentation projet aménagement abord local artisanal**

Monsieur Stéphane TOURNOUD Présente au conseil municipal l'avant projet d'aménagement présenté la veille lors d'une réunion. Des remarques ont été apportées et ce dernier sera validé le 15 juillet prochain.

Une réunion publique pour la présentation du projet définitif sera organisée le 4 septembre 2014. Les remarques issues de cette réunion pourront être intégrées avant la consultation des entreprises.

#### **Passerelle de la CUMANE**

A titre d'information, Monsieur Stéphane TOURNOUD présente le document graphique qu'il a reçu du bureau d'étude

#### **Convention AURG**

Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat, les établissements publics ou autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement du territoire, des organismes de réflexion et d'études appelés agences d'urbanismes.

Ces agences ont notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques.

La convention a pour objet de définir, en application des règlements intérieurs de l'Agence d'Urbanisme de la

Région Grenobloise (AURG), le cadre et les modalités selon lesquelles le montant de la cotisation annuelle d'adhésion de la commune est appelé, cotisation pouvant être complétée par une subvention au programme d'activités partenariales de l'AURG approuvée par le conseil d'administration.

Le caractère partenarial au fondement de l'action de l'AURG se matérialise chaque année sous la forme du programme d'activités mutualisé élaboré ensemble par ses membres. Ce programme rassemble la quasi-totalité des actions et production de l'AURG au cours de l'année et est approuvé par le Conseil d'Administration.

Ce programme résulte de la synthèse des besoins de connaissance de chacun des membres et de l'identification des demandes et enjeux intéressant l'ensemble des adhérents.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention et désigne Monsieur Stéphane TOURNOUD pour représenter la commune dans cette instance.

### **✂ Taxes d'urbanisme**

Depuis la réforme de 2007, Les pétitionnaires qui reçoivent une autorisation de construction n'ont aucune mesure du montant des taxes qu'ils devront régler. Aussi, Monsieur Stéphane TOURNOUD présente au Conseil Municipal une fiche d'information par rapport aux taxes et des exemples de tarifs pour l'année 2014. Dorénavant, cette dernière sera annexée aux arrêtés d'autorisation de construction.

L'idée est d'informer les demandeurs afin qu'ils puissent prévoir dans leur budget construction cette somme qui peut parfois être conséquente.

## **3/ PERSONNEL COMMUNAL**

### **✂ Embauche secrétariat**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée de Sandrine DIEZ à ½ temps jusqu'à la fin du mois de septembre et à temps plein à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

Monsieur Le Maire et Jean-Philippe GORON assisteront à une rencontre avec les services du Centre de Gestion le 21 juillet prochain.

## **4/ NOMINATION DES REFERENTS SENTIERS**

**Chemin ruraux** : Le balisage et l'entretien de ces derniers relèvent d'une compétence Communauté de Communes. Cette année, il est prévu l'entretien des panneaux jaunes, du broyage et de l'élagage. L'entretien des chemins est également assuré par une équipe de bénévoles.

Olivier GAILLARD propose d'avoir un référent sur la commune qui puisse assister aux réunions car il y a beaucoup de demandes. Cet intervenant pourrait défendre les intérêts de la commune et éventuellement obtenir des subventions pour des projets particuliers. Nicole MENUUEL et Claude MULLER se portent volontaires pour suivre ce dossier.

Le Conseil Municipal nomme Jean-Philippe GORON et Olivier GAILLARD pour **l'Ambroisie** et Bernard EYSSARD pour **les forêts**.

## **5/ ACHAT PANNEAU INFORMATION**

Monsieur Yves PELLOUX GERVAIS, Conseiller délégué à la communication s'occupe de relancer les devis. Les négociations sont en cours avec la prise en compte des techniques nécessaires à l'installation du panneau. Afin d'avoir un retour d'expérience, la commune de St Marcellin a été interrogé sur le sujet car elle s'est équipée de ce même outil.

Le conseil municipal s'interroge sur le coût de cet investissement (devis de l'ordre de 11 000 € HT) et sur l'intérêt de l'équipement. Olivier GAILLARD souligne que c'est un outil de communication utile pour les associations qui offrent des manifestations pour la commune chaque semaine et également pour les « vigillances orange » ou les informations liées aux pannes d'eau.

Le principe d'achat ayant été acté par l'ancienne équipe, le projet est de nouveau soumis au vote et le conseil municipal par 12 voix pour, confirme la décision d'acheter ce panneau d'information. Lors du prochain conseil municipal, 3 offres de prix seront soumises au vote.

## **6/ QUESTIONS DIVERSES**

### ***✚ Renouveau informatique de la Mairie***

L'ensemble du parc informatique de la mairie va être renouvelé et les ordinateurs actuels seront « nettoyés » et réutilisés par les associations.

### ***✚ Présentation du projet du prochain bulletin communal***

Monsieur Le Maire a réaffirmé que le journal était fait par Madame Nicole MENUEL. Les articles et propositions sont à lui adresser directement.

Le prochain bulletin municipal paraîtra mi septembre avant les journées du patrimoine qui se dérouleront les 20 et 21 septembre 2014.

La visite des bâtiments communaux est reportée au printemps afin de ne pas rentrer en concurrence avec l'association « *Saint Vérand Hier et Aujourd'hui* ».

Une proposition globale sera faite cet automne par la commission communication afin de prévoir un budget pour l'organisation de cet évènement et éventuellement d'autres (accueil des nouveaux arrivants, cérémonie pour les bébés l'année).

Monsieur Yves PELLOUX GERVAIS et Madame Nicole MENUEL participeront le 3 juillet à une formation « Publisher ».

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 9 septembre 2014 à 20h30

*La séance est levée à 23h30*